

PUBLIC CONCERNE

Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut : salarié (en CDD, CDI, intérim), non salarié (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant...), agent public (titulaire ou non), demandeur d'emploi (indemnisé ou non)...

Pré-requis : - justifier d'au moins 1 an d'expérience (en continu ou non) en rapport direct avec la certification visée
- avoir obtenu sa notification de recevabilité administrative de la DRAAF

ORGANISATION

Durée : 15h accompagnement individuel

Moyens pédagogiques :

vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

Accompagnateur : Véronique BARREAU ou Régis MONCOQ

Vous serez accompagné(e) par une personne référencée par le ministère en charge de l'agriculture.

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury et peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

Lieu de la prestation : les entretiens peuvent se dérouler au CFPPA La Germinière et/ou à distance.

Conditions d'accès à l'accompagnement : tout au long de l'année suite à la réalisation d'un entretien-conseil et dès réception de votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE. Ceci implique une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).

TARIFS

Tarif : Nous consulter

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais de prestation.

OBJECTIFS

Démontrer vos compétences : vous allez vous préparer à la rédaction d'un dossier de validation et à l'entretien avec le jury. Vous choisirez et relaterez dans ce dossier de validation des expériences qui valorisent vos compétences en fonction du diplôme visé.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Un **entretien conseil** (gratuit et ne faisant pas partie des 15 h d'accompagnement) informe le candidat sur les procédures de la VAE. Il permet de vérifier si le candidat relève bien de ce type de validation, et de l'orienter sur la ou les qualifications adaptées à sa situation.

La prestation d'accompagnement : de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury.

L'accompagnement est un appui méthodologique vous permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

- 1 - Mise en place d'un échéancier
- 2 - Aide à l'appropriation du dossier de validation
- 3 - Présentation du référentiel du diplôme visé
- 4 - Exploration des expériences
- 5 - Rédaction progressive du dossier
- 6 - Préparation à l'entretien avec le jury
- 7- Entretien post-jury, à votre demande :

- en cas de validation totale (obtention de la certification) : débriefing et suite du projet professionnel

- en cas de validation partielle : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et montage du projet de poursuite vers la certification (constitution d'un dossier complémentaire et second passage devant le jury)

- en cas d'absence de validation : débriefing, travail sur l'acceptation du résultat et aide à l'orientation pour la suite

NB : En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e).

L'accompagnateur s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière